

Vendredi 23 novembre 2012

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 22 NOVEMBRE 2012

Sous la présidence de Monsieur Harold MARTIN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le jeudi 22 novembre, a adopté deux projets de délibération du congrès et proposé un amendement au BP 2013.

Budget primitif 2013 :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a proposé un amendement au projet de budget primitif 2013. Il s'agit :
 - de permettre à la Nouvelle-Calédonie d'assurer le financement des compétences que les provinces ou certaines d'entre elles ont décidé de ne plus assumer comme la réglementation le leur permet (fin du processus conventionnel sur le financement de la politique du handicap et placement des demandeurs d'emplois). Le financement de ces deux compétences représente un montant minimum estimé de 2 081 MF. Il est proposé de l'assumer en réduisant la quote-part de fiscalité reversée aux provinces. Cette dernière passerait ainsi de 53,5% à 51,5%.

Budget 2012 :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n°1 de son budget 2012 arrêtée en recettes et en dépenses à la somme de 9 817 993 127 F CFP. En conséquence, le budget principal de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2012 est arrêté par chapitres en recettes et en dépenses à la somme de 200 696 157 369 F CFP dont 39 033 112 603 F CFP en investissement et 161 663 044 766 F CFP en fonctionnement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n°1 de son budget annexe 2012 arrêtée en recettes et en dépenses à la somme de 1 965 400 000 F CFP. En conséquence, le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2012 est arrêté par chapitres en recettes et en dépenses à la somme de 55 863 858 525 F CFP.
